

## ATOUT PLIE Nord-Ouest 91

### OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES :

#### « CREATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 »

**Date de mise en ligne du présent cahier des charges :**

17/04/2018

**Date limite de dépôt :**

04/05/2018

**Interlocuteurs Equipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :**

Sylia AIT HAMOUDA  
Inès GAROUSTE  
Sous la direction de Sonia LASSIAZ

**Réponse à transmettre par mail et par courrier :**

- Mail : [i.garouste@atoutplie.fr](mailto:i.garouste@atoutplie.fr),  
copie à [s.lassiaz@atoutplie.fr](mailto:s.lassiaz@atoutplie.fr)
- Adresse :  
Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15, avenue de Norvège, Parc d'activités de Courtabœuf,  
91140 Villebon-sur-Yvette

**Date de livraison :**

08/06/2018

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVOYER PAR  
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 04/05/2018**

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION

L'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 est destinée à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté sur le territoire des communes ou EPCI adhérentes. Cette association a notamment pour but de gérer le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Atout PLIE Nord-Ouest 91.

Véritable plateforme d'animation et d'ingénierie territoriale, nos missions sont :

- Ingénierie de projets, développement local
- Ingénierie financière
- Animation de réseau
- Accompagnement de parcours

## OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS

Atout PLIE Nord-Ouest 91 dispose déjà :

- D'un site internet : [www.atoutplie.fr](http://www.atoutplie.fr) ;
- De rapports d'activité des années précédentes,
- D'outils de communication : flyer à destination du public, fiches de communication.

Ces productions peuvent servir de fil conducteur dans la création de la charte graphique.

## ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Les objectifs de la prestation sont les suivants :

### La création d'un rapport d'activité 2017 d'Atout PLIE :

- Création d'un rapport d'activité avec une charte graphique dynamique. Avoir un livrable permettant de restituer de manière simple, efficace et professionnelle les objectifs, les moyens mis en œuvre, le phasage, les résultats et les pistes d'action d'Atout PLIE
- Les textes seront fournis par le chargé de communication pour la réalisation d'un RA de 35 à 40 pages maximum.
- Le format envisagé du livrable : A4 ou A5. Le prestataire sera sollicité à ce sujet concernant le format le plus adéquate au regard des contenus fournis.

### Résultats attendus par le prestataire :

- Le rendu devra être dynamique, clair, efficace, professionnel, synthétique, et surtout simple à comprendre.
- Le prestataire proposera à minima 2 propositions graphiques et pourra être force de proposition et partager des idées pour clarifier au maximum le message au regard de nos souhaits

### Rétroplanning demandé :

- Date de transmission des 2 propositions de charte graphique : à partir du 09/05/2018
- Transmission des textes, photos et graphiques par le chargé de mission d'Atout PLIE entre le 16/05 (50% du livrable remis) et le 23/05 (seconde moitié pour version finalisée)
- Restitution du livrable pour relecture et corrections le 01/06/2018,
- Validation finale du livrable au plus tard le 8/06/2018.

## ARTICLE 3 – DEFINITION DES BESOINS

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest et le prestataire, conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen. Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE :

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

---

- Le livrable demandé répondant aux exigences détaillées ci-dessus
- La facture associée au livrable et au prix décliné TTC
- Une version électronique et modifiable du livrable

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de revoir le contenu de la prestation en cas de non réalisation des travaux dans le temps imparti.

## **ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

### **ARTICLE 4-1 – LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

La prestation sera réalisée à distance avec des contacts téléphoniques et mails réguliers entre le prestataire retenu et le chargé de mission Atout PLIE en charge de l'action.

Les contenus seront travaillés et transmis par Atout PLIE via Google Drive ou toute plateforme en ligne (ex : *wetransfer*).

### **ARTICLE 4-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

- La prestation devra se dérouler entre le 09/05/2018 et le 08/06/2018.
- Date limite remise du livrable (prêt à imprimer) : 01 Juin 2018
- Relecture du livrable entre le 4 et le 8 juin pour les dernières corrections suite à la mise en forme finale.
- L'envoi à l'impression est prévue au plus tard le 11/06. *L'impression du rapport d'activité fera l'objet d'une autre mise en concurrence.*

### **ARTICLE 4-3-1 – ETABLISSEMENT DU PRIX**

L'offre du prestataire au présent cahier des charges doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires. Ces prix devront être indiqués en **coût forfaitaire TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

**Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.**

### **PRIX 1 : COUT FORFAITAIRE TTC DE REALISATION DU RAPPORT D'ACTIVITE**

Le prix forfaitaire total TTC de la prestation devra comprendre :

- La réalisation du rapport
- Le graphisme du rapport
- L'intégration des textes, images, statistiques, graphiques, logos, mots clés souhaités et la mise en forme optimale

La prestation sera facturée conformément au prix contenu dans le contrat de prestation, sur justificatifs énoncés. Le prix TTC est ferme durant toute la durée de la prestation et inclura les frais de missions et autres frais associés.

L'organisme retenu devra fournir la preuve de la mise en concurrence s'il retient un sous-traitant pour concevoir une partie de la prestation (plusieurs devis justifiant le choix du prestataire + factures associées).

### **ARTICLE 4-3-2 – AVENANT**

En cas de réalisation de la prestation avant le 08/06/2018 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être demandé par le prestataire pour un complément d'heures dans les conditions définies par la prestation initiale. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

## ARTICLE 5 - MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra pour la période sur présentation d'une facture et des justificatifs de service fait :

- le rapport d'activité en version numérisée et sa version modifiable
- la facture signée et cachetée par le prestataire

### ARTICLE 5-1 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation de la prestation dans les temps impartis, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement du prix correspondant.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutés.

Au cours de la réalisation de la prestation, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve la possibilité de réviser les modalités de mise en œuvre de la prestation, notamment en cas de difficulté avec le prestataire.

## ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

La mise en concurrence à procédure adaptée est soumise à instruction de la part d'Atout PLIE Nord-Ouest 91 :

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu est notée sur 20 points
- L'organisation de la prestation sur 20 points
- Les moyens mobilisés sur 20 points
- Le prix de la prestation sur 40 points

Toute proposition du prestataire, modifiant le présent cahier des charges, donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence, si cette proposition est évaluée par les instances du PLIE comme plus performante que la proposition initiale du dit cahier des charges.

### ARTICLE 6-1 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Le contrat de prestation signé et cacheté entre le prestataire et Atout PLIE Nord-Ouest 91
2. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi.
3. La maquette financière exigée par le FSE pour la mise en concurrence à procédure adaptée signée et cachetée ou le devis TTC.
4. Les annexes précisées dans le modèle de réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée

## ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA PRESTATION

### ARTICLE 7-1 – LES DIFFERENTES PHASES DE LA PRESTATION

Le déroulement de la prestation devra reprendre les étapes présentées dans le tableau suivant :

Phases
Création d'une charte graphique
Réalisation de la page de couverture : 2 propositions à minima.
Intégration des contenus (textes, photos, graphiques) retravaillés
Envoi du rapport d'activité à Atout PLIE pour échanges, relecture, corrections et ajouts.
Mise en forme du document avec les découpes pour l'impression

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

---

## ARTICLE 8 – MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

### ARTICLE 8-1- MOYENS HUMAINS

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi de la prestation. Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la référente de l'action au sein d'Atout PLIE, qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé au chargé de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Tout document utilisé sera transmis à Atout PLIE Nord-Ouest 91 dans le cadre de la prestation.

### ARTICLE 8-2- MOYENS MATERIELS

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions matérielles et à mettre à disposition des outils pédagogiques adéquats pour répondre à nos attentes.

## ARTICLE 9 – CLAUSES DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant le contenu du rapport d'activité. Les informations en peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Les participants cités ou présents sur les photos intégrées au rapport d'activité sont informés au préalable par Atout PLIE Nord-Ouest 91 de l'utilisation faite des renseignements demandés.

## ARTICLE 10 – CONSERVATION DES DOCUMENTS LIES A LA PRESTATION

Le ou les prestataires (si sous-traitance) retenu(s) s'engage(nt) à conserver les documents liés à la prestation durant 10 ans, conformément aux règles de gestion du Fonds social Européen (FSE).

Pour obtenir le paiement de la prestation, se référer à l'article 5.

## ARTICLE 11 – COMMUNICATION SUR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Le prestataire s'engage à apposer les logos suivants, en haut de chaque document de gauche à droite : « l'Europe s'engage en Ile de France », le logo d'Atout PLIE, le logo du prestataire, ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion 2014/2020 », sur le document support, à savoir le rapport d'activité 2017.

### TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE A ATOUT PLIE NO 91

Rythme de transmission	Type de document	Destinataires	Commentaires
En réponse à la mise en concurrence à procédure adaptés	Réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée et transmission des documents qualitatifs et quantitatifs par courrier et mail, avec les annexes précisées dans le cahier des charges	SAG – Atout PLIE	Sans ce document, le dossier ne sera pas traité
Durant la prestation	Le rapport d'activité	Atout PLIE	
A la demande de règlement	Le rapport d'activité finalisé en version numérisée et modifiable La facture signée et cachetée	SAG – Atout PLIE	Sans ces documents, la demande de règlement ne sera pas traitée

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

---

**Atout PLIE Nord-Ouest 91 – 2018**